

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 avril 2023

### Tensions dans les services d'urgence adultes du territoire Béarn et Soule : mise en œuvre de plusieurs mesures pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge

Dans un contexte de difficulté de recrutement de personnel médical, une partie des services d'urgences adultes du territoire Béarn et Soule traverse actuellement une période particulièrement délicate.

Afin de poursuivre la prise en charge de tous les patients dans les conditions optimales de qualité et de sécurité, les directions d'établissements, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ont pris la décision d'adapter temporairement les services d'urgence adultes :

**Lorsque l'accès au Service d'accueil des urgences est régulé,  
les patients doivent impérativement appeler le 15 avant de se déplacer**

#### CH Oloron :

- du jeudi 13 avril 19h au vendredi 14 avril 9h : fonctionnement en mode gradué. Durant cette période, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie sera régulé.
- du vendredi 14 avril 19h au dimanche 16 avril 9h : Suspension du service d'accueil des urgences du Centre hospitalier d'OLORON.
- du lundi 17 avril 9h au mardi 18 avril 9h : fonctionnement en mode gradué. Durant cette période, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie sera régulé.
- du mercredi 19 avril 19h au jeudi 20 avril 9h : fonctionnement en mode gradué. Durant cette période, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie sera régulé.

#### CH Orthez :

du vendredi 14 avril 7h au dimanche 16 avril 9h :

Jour : fonctionnement en mode gradué. Durant cette période diurne, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier d'Orthez sera régulé.

- Nuit : fonctionnement en mode gradué. Durant cette période nocturne, l'accès aux urgences du Centre Hospitalier d'Orthez sera régulé.

Afin de limiter l'activité des urgences, sur les Centres hospitaliers de Pau, Oloron et Orthez, les usagers du

territoire seront invités à contacter le Centre 15 qui les orientera vers la solution de prise en charge la plus adaptée.



## | Urgences sous tension : faites le 15

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Il est important de rappeler à tous qu'avant de se déplacer directement aux urgences, il est préférable de composer le 15 pour obtenir une prise en charge adaptée à sa situation.

Les bons réflexes sont donc les suivants :

### 1/ En journée, sauf en cas d'urgence, je contacte mon médecin

Il s'agit, en particulier, de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. Ainsi, en journée, les patients sont invités à contacter en priorité leur médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences

### 2/ La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, j'appelle le 15

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, les patients sont invités à contacter le 15 avant d'aller aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;

- Ou être orienté vers le médecin de garde ;
  - Ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
- Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

### **Face à l'urgence, ayons les bons réflexes**

L'application de ces grands principes est de nature à garantir une bonne orientation des patients et à contribuer ainsi à désengorger les services d'urgences, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente.

**Contact presse**

Directeur des Affaires Générales, des Coopérations et de la Communication : Julien MOURET  
Responsable communication : Sophie BOUTONNIER  
Tel : 05 59 92 47 07  
[communication@ch-pau.fr](mailto:communication@ch-pau.fr)